

# Diplôme Supérieur de Comptabilité et Gestion (DSCG)

## Objectifs

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Intégrer les contraintes de l'organisation dans un contexte international (aspects économiques et juridiques, aspects culturels).
- Intégrer la dimension management (stratégique, gestion de projets, management d'équipes).
- Mettre en œuvre les techniques de consolidation et les normes comptables internationales, d'intégrer les contraintes juridiques, économiques, fiscales, financières et culturelles de la gestion d'un groupe.
- Maîtriser les outils de la bureautique, construire et faire évoluer le système d'information de l'organisation (logiciels intégrés, ERP...), communiquer à l'écrit et à l'oral en utilisant les TIC, argumenter, négocier et préparer, animer une réunion.

## Entreprises d'accueil

Cabinet d'expertise comptable et commissariat aux comptes, entreprises et collectivités publiques.

## Prérequis

- **Âge** : à partir de 20 ans.
- **Niveau d'entrée** : DCG ou tout diplôme donnant les équivalences avec le DCG.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

## Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

\* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

## Formation par apprentissage

| Code diplôme | Code RNCP |
|--------------|-----------|
| 16031401     | 35044     |

## Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 7 et 8 (cadre européen des certifications), équivalent à un Bac+5.

## Durée de la formation

900 heures (sur 2 ans).  
Démarrage en novembre.

## Durée du contrat

2 ans, modulable en fonction du positionnement\* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

## Rythme de l'alternance

En moyenne :  
2 jours en UFA,  
3 jours en entreprise.  
Le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité fortes en entreprise.  
Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription.

## Coordonnées de l'UFA



ÉTABLISSEMENT CATHOLIQUE SOUS CONTRAT  
TECHNOLOGIQUE SECONDAIRE ET SUPÉRIEUR

## Lycée Icof

8 Avenue Debrousse  
69005 LYON  
04 78 15 00 60  
ufa@icof.fr  
www.icof.fr

## Contenu de formation

| Matières                                   |
|--|
| UE1 Gestion juridique, fiscale et sociale  |
| UE2 Finance                                |
| UE3 Management et contrôle de gestion      |
| UE4 Comptabilité et audit                  |
| UE5 Management des systèmes d'informations |
| UE6 Anglais des affaires                   |
| UE7 Mémoire                                |

### Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- une organisation coopérative des apprentissages
- une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

## Évaluations certificatives / Sessions d'examen \*

| Epreuves                                     | Coefficient | Type     | Forme |
|--|-------------|----------|-------|
| <b>Gestion juridique, fiscale et sociale</b> | 1,5         | Ponctuel | Ecrit |
| <b>Finance</b>                               | 1           | Ponctuel | Ecrit |
| <b>Management et contrôle de gestion</b>     | 1,5         | Ponctuel | Ecrit |
| <b>Comptabilité et Audit</b>                 | 1,5         | Ponctuel | Ecrit |
| <b>Management des systèmes d'information</b> | 1           | Ponctuel | Ecrit |
| <b>Anglais des affaires</b>                  | 1           | Ponctuel | Oral  |
| <b>Relations professionnelles Mémoire</b>    | 1           | Ponctuel | Oral  |

\* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Capitalisation des UE.

## Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)

- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)

- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

## Références : Taux moyens du CFA régional

|   | 2021       | 2020       | 2019          |
|---|------------|------------|---------------|
| <b>Taux de réussite globaux</b>   | <b>85%</b> | <b>90%</b> | <b>87,06%</b> |
| • Niveau 3 (CAP / CAPA / MC / TP/ DE...)  | 89,72%     | 92%        | 96,69%        |
| • Niveau 4 (Bac Pro / Bac Pro A / BP...)  | 89,13%     | 95%        | 91,89%        |
| • Niveau 5 (BTS / BTSA / titre Bac+2...)  | 89,97%     | 88%        | 82,24%        |
| • Niveau 6 (Formations Bac+3)   | 85,23%     | 80%        | 60%           |
| • Niveau 7 (Formations Bac+4/+5)  | 70,27%     | 75%        | -             |
| <b>Insertion professionnelle</b><br>(Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)                                     | <b>44%</b> | <b>44%</b> | <b>70%</b>    |
| <b>Taux de poursuite d'étude</b>  | <b>50%</b> | <b>44%</b> | <b>18%</b>    |
| <b>Satisfaction globale Apprenti(e)</b><br>(Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA) | <b>83%</b> | <b>86%</b> | <b>87%</b>    |

## Après la formation

### Suites de parcours possibles / Passerelles :

Poursuite possible : Expert-comptable stagiaire (3 ans) puis DEC (diplôme d'expertise-comptable).

### Débouchés professionnels :

- Collaborateur en cabinet d'expertise-comptable.
- Directeur administratif et financier en entreprise.
- Contrôleur de gestion.

## Modalités financières

### Aucun frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût annuel moyen préconisé par France Compétences : 6 800 €.

Pour les employeurs publics d'Etat et hospitaliers, la formation est également prise en charge par ces derniers en totalité.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation est prise en charge à 100% par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

## Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

| Année d'exécution du contrat | Apprenti de moins de 18 ans | Apprenti de 18 à 20 ans | Apprenti de 21 à 25 ans | Apprenti de 26 ans et plus |
|------------------------------|-----------------------------|-------------------------|-------------------------|----------------------------|
| 1 <sup>ère</sup> année       | 27%                         | 43%                     | 53%*                    | 100 %*                     |
| 2 <sup>ème</sup> année       | 39%                         | 51%                     | 61 %*                   | 100 %*                     |
| 3 <sup>ème</sup> année       | 55%                         | 67%                     | 78 %*                   | 100 %*                     |

\* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

### Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
  - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
  - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
  - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

## Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1<sup>er</sup> équipement** (selon OPCO).
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

## Délais d'inscription

**Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2022.**

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement\* à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

## Publics accueillis

Formation proposée sous statut apprentissage et stagiaire de la formation continue.

\* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

## Accès par transport

- Parking gratuit à proximité / places de parking gratuites aux alentours.
- Parc à vélo.
- Ligne de bus à proximité : 46, 49, C19 (arrêt 1<sup>ère</sup> DFL).
- Gare TGV Ter à proximité : Perrache.

## Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui totale.

## Les + de la formation

### • Engagements et partenariats

Bureau des Étudiants

### • Restauration

- Cantine / self sur place
- Salle repas équipée d'un réfrigérateur et micro-ondes
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité

## Matériel / Équipement

- Deux salles sont entièrement dédiées aux étudiants de DSCG. Chacune est équipée d'un PC et d'un vidéoprojecteur.
- Une salle informatique est prévue pour les enseignements professionnels.
- Tous les étudiants peuvent se connecter aux ordinateurs de l'établissement en accès libre, grâce à une session informatique qui leur est dédiée.

## Coordonnées de l'UFA



ÉTABLISSEMENT CATHOLIQUE SOUS CONTRAT  
TECHNOLOGIQUE SECONDAIRE ET SUPÉRIEUR

### Lycée ICOF

8 Avenue Debrousse  
69005 LYON  
04 78 15 00 60  
ufa@icof.fr  
www.icof.fr

## CFA de rattachement :



(siège régional)  
4 rue de l'Oratoire  
69300 CALUIRE ET CUIRE  
cfa@akteap.cneap.fr  
www.cfa-creap.com

Association loi 1901  
Numéro UAI : 0693764S  
N°SIRET : 50304921500026